

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Décision du 13 octobre 2016 portant approbation des modifications du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel adoptées par une délibération du conseil de surveillance de la SNCF du 17 septembre 2015

NOR : DEVT1532030S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2015-141 du 10 février 2015 relatif à la commission du statut particulier mentionné à l'article L.2101-2 du code des transports, notamment son article 7 ;

Vu l'avis émis par la commission du statut réunie les 2 juillet et 2 septembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission interministérielle d'audit salarial du secteur public (CIASSP) du 14 décembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil de surveillance de la SNCF du 17 septembre 2015,

Décident :

Article 1^{er}

Les modifications apportées au chapitre 10 du statut des relations collectives entre la SNCF et son personnel, annexées à la présente décision¹, sont approuvées.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 13 octobre 2016.

Pour la ministre de l'environnement,
de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales
sur le climat, et par délégation :
Le directeur des services de transport,
T. GUIMBAUD

¹ Le texte modifié par la présente décision peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, auprès de la Société nationale des chemins de fer français, 2, place aux Étoiles, CS 70001, 93633 La Plaine Saint-Denis Cedex.

Pour le ministre de l'économie
et des finances et par délégation :
La directrice générale adjointe,
L. MUNIESA

Pour le secrétaire d'État
chargé du budget
et des comptes publics et par délégation :
Le directeur du budget,
D. MORIN